



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 15 février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 9 février 2018, s'est réuni à Vétraz-Monthoux sous la présidence de Monsieur FOREL, Président.

**Délégués présents (40):** Perrillat-Amédé A., Barrucand P., Bufflier D., Moenne C., Rosnoblet P., Mourer I., Desaillood M., Bouchard P., Paquet X., Roseren J.P., Anthonioz H., Vuagnoux J.L., Laurat Y., Forestier R., Forel B., Toletti D., Meynet-Cordonnier M., Berthier Y., Ciclet J-F., Cochard J-L., Brantus M., Gros L., Bouchet E., Jacquet .E., Scherrer F., Sauthier G., Burgniard R., Laperrousaz M., Catasso N., Soulat J.L., Pelloux J., Pernat G., Bosson M., Anchisi N., Thomas G., Broisin S., Caul-Futy F., Noël S., Bougault-Grosset C, Chuard M.

**Délégués ayant donné pouvoir (2):** Chaffard C donne pouvoir à Toletti D., R. Pouchot donne pouvoir à B. Forel.

**Délégués titulaires excusés (22):** Fournier C., Gaillard M., Maure S., Brunet J.C, Freymann D, Bouvet S., Zobel J.P, Savoini S., Grandjacques C., Drevon P., Allard A., Revenaz S ; Salamon Gérard, Valli S., Mauris-Demourieux B., Mermin J-P, Sarreboubée C., Steyer J.P.; Hervé L., Catala G., Grandcollot J.J., Bosson J.F.

**Délégués présents sans voix délibérative (2):** Odeyer C., Alpsteg M.

**M. Soulat** est désigné secrétaire de séance.

D2018-01-010. FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5711.1 renvoyant aux articles L5211-36 et L2312-1 relatifs à l'adoption des budgets dans les collectivités ;

**Vu** la loi NOTRE n°2015-99 du 7/08/2015 et le décret d'application 2016-841 du 24/06/2016

**Vu** l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2017-0103 du 29 décembre 2017 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;

**Vu** la délibération D2018-01-11 en date du 15/02/2018 de principe, estimative des participations financières 2018 des structures membres pour la mise en œuvre de l'exercice de la compétence GEMAPI transférée au SM3A ;

**Vu** les délibérations du SM3A relatives à l'animation des compétences optionnelles : dispositifs contractuels Arve pure, Fonds Air Bois, Prime Chauffage Bois,

**Vu** l'avis favorable du Bureau du SM3A en date du 07/02/2018 sur le Rapport d'Orientation Budgétaire présentant notamment la fusion des deux syndicats : SM3A et SIFOR ;

**Considérant** que le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) représente une étape importante de la procédure budgétaire pour les établissements publics de coopération intercommunale : il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur EPCI afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif ;

**Considérant** que suite à l'adoption de la loi NOTRE un rapport sur les orientations budgétaires doit être joint en appui du Débat d'Orientation Budgétaire ;

**Considérant** la jurisprudence qui expose que la tenue du DOB constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence de rendre illégale la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat ;

**Considérant** que ce débat d'orientation doit intervenir dans les délais de deux mois précédant l'examen du budget primitif, ce dernier est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte ;

**Considérant** que le DOB n'a pas de caractère décisionnel mais doit cependant faire l'objet d'une délibération actant d'un débat ;

**Considérant** que ce rapport d'orientations budgétaires :

- expose les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, prévisible des variables exogènes (subventions,...) ou endogènes (personnel, dette, investissements...)
- apporte des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ; définit une stratégie financière cohérente avec la préservation de la solvabilité du syndicat ;
- présente la structure et l'évolution des effectifs et dépenses de personnel ;



**Considérant** le programme des actions à conduire en Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des inondations décrits dans le Rapport d'orientation budgétaire, des dispositifs contractuels des compétences optionnelles et des missions exercés en qualité d'EPTB pour les EPCI et communes non membres ou hors périmètre de l'EPTB ;

**Considérant** le rapport d'orientation budgétaire communiqué à chaque délégué et le débat ouvert en séance par le président ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : A pris connaissance** du rapport d'orientations budgétaires 2018,

**Article 2 : Prend acte** de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire après communication du rapport d'orientation budgétaire annexé à la note de synthèse.

Pour copie conforme,  
Le Président, Bruno FOREL



Acte certifié exécutoire par le Président du SMA compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le 21 FEV. 2018
- sa publication le : 21 FEV. 2018

Par déléguation du Président  
Grégory CORBOZ  
Responsable administratif et financier

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.



Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

## Rapport d'orientation budgétaire 2018

Le débat d'orientation budgétaire, qui s'appuie notamment sur le rapport d'orientation budgétaire, est une étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et leurs établissements qui doit se tenir dans les deux mois précédents le vote du budget primitif.

En application de l'Art. D. 2312-3.-A.- et du Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire prévu à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, présenté en appui du débat d'orientation budgétaire, comporte des informations concernant :

- Les **orientations budgétaires** envisagées par la structure portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement (sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre le syndicat et ses membres)
- Des **informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise le syndicat pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, ainsi que les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- La **présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...

### Sommaire

<b>1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2018 .....</b>	<b>2</b>
1.1. Le contexte général .....	2
1.2. La mise en œuvre de la Compétence du « bloc commun de compétences » (GEMAPI) dans un cadre solidaire à l'échelle du bassin versant en 2017 et extension du territoire et 2018 .....	2
<b>ANALYSE RETROSPECTIVE : .....</b>	<b>2</b>
1.3. Analyse rétrospective des budgets précédents .....	2
1.4. Les comptes du SIFOR .....	6
<b>2. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE .....</b>	<b>7</b>
2.1. Dette au 31/12/2017 .....	7
2.2. Intégration de la dette du SIFOR .....	8
2.3. Etat endettement au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 .....	8
<b>3. PROJET DE BUDGET 2018 DU SM3A .....</b>	<b>9</b>
3.1. Les charges fixes du syndicat .....	11
3.2. Les engagements pluriannuels .....	11
3.3. L'exercice des compétences du SM3A : les principales actions GEMAPI à présenter au BP 2018 .....	12
3.4. Projet de budget prévisionnel pour les compétences optionnelles ou conventionnées .....	16
<b>4. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DÉPENSES DE PERSONNEL .....</b>	<b>16</b>
4.1. Situation au 31/12/2017 .....	17

4.2. Perspective 2018. ....	17
-----------------------------	----

## 1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2018

### 1.1. Le contexte général

L'Etat poursuit son plan d'économie de 50 milliards d'euros engagé en 2014 sur les dépenses publiques dont 11,5 milliards ont concerné les collectivités locales entre 2014 et 2017. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 annonce un « Objectif d'évolution des dépenses locales » (ODEDEL) d'une diminution de 13 milliards de nouvelles économies sur leurs dotations à horizon 2022, principalement imputée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Pour les sujets qui concernent spécifiquement le SM3A,

- Le comité syndical du SM3A a soumis au vote en 2016 la participation annuelle de ses membres pour assurer la mise en œuvre de ses nouvelles obligations statutaires, fixée à 16€ /an/habitant DGF, afin notamment de garantir une **visibilité de ce poste de charge** dans les budgets à venir de ses collectivités membres, celles-ci ont quasiment toutes utilisé l'opportunité de **fiscaliser leur nouvelle compétence GEMAPI** dès 2017 ;
- **L'agence de l'Eau**, qui est l'un des principaux partenaires financiers, a été directement concernée par la loi de finances, par la mise en place d'un "plafond mordant" sur le produit des redevances sur l'eau, qui **réduira les moyens dont disposent les agences de l'eau** auquel s'ajoute l'augmentation de 150 à 200 millions d'euros le prélèvement en faveur de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), ainsi qu'un nouveau prélèvement en faveur de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).  
L'agence de l'eau élabore donc un 11<sup>ème</sup> programme dans cette contrainte, qu'il fera peser également en termes d'objectifs aux partenaires qu'il subventionne.

### 1.2. La mise en œuvre de la Compétence du « bloc commun de compétences » (GEMAPI) dans un cadre solidaire à l'échelle du bassin versant en 2017 et extension du territoire et 2018.

Extension du périmètre d'intention au titre du bloc commun de compétences GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Confirmée par l'arrêté préfectoral PREF/DCRL/BCLB-2017-0103 du 29 décembre 2017, l'extension du périmètre d'intervention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 se traduit par les modifications de composition suivantes :

- Représentation-Substitution des communes d'Entremont, Grand-Bornand et Saint Jean de Sixt par la Communauté de communes de la Vallée de Thônes devenue compétente en GEMAPI au 01 01 18.
- Entrée de la Communauté de Communes du Haut-Chablais pour une partie de son territoire et en représentation-substitution de la commune des Gets qui était membre du SIVM du Haut-Giffre.
- La dissolution du SIFOR suite à son adhésion au SM3A pour la totalité de ses compétences marque l'entrée de Thonon Agglomération pour une partie de son territoire et l'extension du périmètre d'intervention du SM3A au sein d'Annemasse Agglomération sur le bassin versant du Foron du Chablais Genevois.

## ANALYSE RETROSPECTIVE :

### 1.3. Analyse rétrospective des budgets précédents

Pour le **bloc commun de compétences** (hors compétences optionnelles Arve pure, Fond air bois, Prime Chauffage Bois), la rétrospective budgétaire des années 2014 à 2017 détaillée ci-après témoigne de l'extension des missions du SM3A avec la prise de compétence aménagement et gestion des cours sur le bassin du **Borne** (à partir de 2014), sur le territoire de la **CCVCMB** et **CCPMB** en 2015, et le territoire de la **Menoge** en 2016, qui témoigne de l'anticipation du SM3A dans l'exercice de la compétence GEMAPI .

**L'année 2017 constitue un changement majeur avec l'exercice de compétence GEMAPI pour l'intégralité de son périmètre d'intervention, dans une vision solidaire à l'échelle du bassin versant. Cela se traduit par l'augmentation, d'une part, du périmètre de connaissance (diagnostics des nouveaux affluents) et d'autre part, du périmètre des interventions, qui s'est traduit par une légère hausse du budget de fonctionnement (dont notamment des recrutements liés à la structuration et renforcement de l'équipe technique et son management), qui devrait se poursuivre en 2018. La compétence prévention des inondations augmente la section d'investissement de près de 50% entre 2016 et 2017 en raison d'une part desancements des études obligatoires sur les**

**digues** (mise en œuvre du décret « Digues » de 2015, mais également la **mise en œuvre opérationnelle d'actions structurantes du PAPI** et du contrat de rivière Giffre-Risse.

### 1.3.1. Analyse rétrospective - section de fonctionnement :

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées à l'**entretien du patrimoine** (cours d'eau et travaux de fonctionnement liés) passent entre 2014 et 2017 de 530 K€ à 844K€ (plus d'un quart des dépenses de fonctionnement) ; elles représentent le cœur des missions du SM3A, ce qui a été confirmé avec la compétence GEMAPI.

Les **études de fonctionnement** sont consacrées principalement à la mise en œuvre d'études du **SAGE** (245 k€ notifiées en fin d'année pour les études sur les volumes prélevables, dont l'intégralité de la dépense sera honorée en 2018).

Les **dépenses de personnel** ont augmenté pour **accompagner les compétences transférées** sur cette période présentées précédemment et permettre la mise en œuvre des actions tout en restant largement soutenus par les partenaires du SM3A (et notamment l'agence de l'eau et l'Etat).

Les **charges financières** baissent sur la période de plus de 17 %, parallèlement au désendettement du syndicat, représentant ainsi moins de 10% des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2017.

Les **autres charges de fonctionnement** à caractère général ou de gestion courante sont à corrélérer avec les dépenses de personnel. Elles restent contenues malgré l'évolution de la taille du syndicat à moins d'un cinquième de la totalité des dépenses, et considérant la location exceptionnelle de locaux pendant une année durant les travaux du siège social.

Hors tronc commun de compétences, **les compétences « optionnelles »** ou exercées par voie de conventionnement ne permettent pas une analyse rétrospective aussi fine, les dispositifs étant récents :

Pour **Arve pure**, en 2017, les dépenses couvrent essentiellement les charges de coordination du dispositif animé par les chargés de missions territoriaux qui ont permis plus de 7.5 millions d'attributions d'aides directes aux entreprises depuis le début du dispositif (2014).

Pour le **Fonds air bois (FAB)**, les dépenses de fonctionnement comprennent, outre les dépenses liées à l'animation et la communication autour du dispositif (120 k€), le versement des aides aux bénéficiaires (1 008 k€) dont le montant maximal d'aide par dossier est passé durant l'année 2017 de 1 000€ à 2000€ (concomitamment à l'amélioration exigée des performances énergétiques des appareils changés), qui explique le doublement du montant distribué (de 446 k€ à 1 008 k€).

Pour la **Prime chauffage bois**, nouveau dispositif similaire au FAB lancé 2017 et dédié sur le territoire d'Annemasse Agglomération, une nouvelle convention de mise à disposition de moyens d'animation à hauteur de 25K€ au profit d'Annemasse Agglomération encadre les charges de personnel, les frais de communication, auxquels s'ajoutent, une part forfaitaire de l'administratif - le versement des aides aux particuliers étant assuré par la communauté d'Agglomération. A titre informatif, l'objectif de 100 dossiers instruits a été atteint en 2017.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS FONDS AIR BOIS ET ARVE PURE (COMPETENCES OPTIONNELLES) EN k €								
	REALISATION 2014	%	REALISATION 2015	%	REALISATION 2016	%	REALISATION 2017	%
Entretien des cours d'eau et travaux de fonctionnement liés	530	22%	656	24%	783	29%	844	27%
Etudes et recherches	396	17%	450	17%	347	13%	245	8%
Autres charges à caractère général, gestion courante et exceptionnelles	357	15%	457	17%	390	14%	593	19%
Charges de personnel et frais assimilés	756	32%	850	31%	915	34%	1241	39%
Charges financières	335	14%	289	11%	257	10%	219	7%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors FAB et Arve Pure)</b>	<b>2374</b>	<b>100%</b>	<b>2702</b>	<b>100%</b>	<b>2692</b>	<b>100%</b>	<b>3142</b>	<b>100%</b>

(en K€)

Auxquelles s'ajoutent :

Dépenses de fonctionnement Arve Pure	63
Dépenses de fonctionnement Fonds air bois (dont subventions aux particuliers – fonds ADEME)	1129
Dépenses de fonctionnement Prime Chauffage Bois	19

<b>SOIT TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017 BUDGET GENERAL</b>	<b>4 353 K€</b>
--	-----------------

#### Recettes de fonctionnement :

Concernant les **recettes de fonctionnement** il convient de souligner que les **participations des membres** ont augmenté progressivement en raison de l'extension du périmètre entre 2014 et 2017, puis **en 2017 en raison de l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'intégralité du bassin versant** : dépenses de fonctionnement sur les nouveaux cours d'eau et obligations réglementaires sur les digues.

Les subventions de fonctionnement demeurent importantes, portant notamment sur les dépenses de personnel (un peu moins de 10 équivalents temps plein subventionnés par l'Agence de l'eau, 2 par l'Etat dans le cadre du PAPI, 2 par la Région), et les autres actions menées notamment dans le cadre du contrat de rivière et du PAPI ; d'autres recettes proviennent également de mises à disposition de personnel (notamment du personnel mis à disposition au SIFOR durant cette période transitoire) et de revente de matériaux suite aux travaux.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS FONDS AIR BOIS ET ARVE PURE (COMPETENCES OPTIONNELLES) EN k €								
	REALISATION 2014	%	REALISATION 2015	%	REALISATION 2016	%	REALISATION 2017	%
Contribution des structures membres	2289	71%	3376	78%	3717	80%	5158	85%
Subvention de fonctionnement	867	27%	784	18%	816	18%	691	11%
Autres recettes de fonctionnement	64	2%	176	4%	129	3%	241	4%
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors FAB et Arve Pure)</b>	<b>3220</b>	<b>100%</b>	<b>4336</b>	<b>100%</b>	<b>4662</b>	<b>100%</b>	<b>6090</b>	<b>100%</b>

(en K€)

Auxquelles s'ajoutent :

Recettes de fonctionnement Arve Pure	102
Recettes de fonctionnement Fonds air bois (dont subventions aux particuliers – fonds ADEME)	1312
Recettes de fonctionnement Prime Chauffage Bois	19

<b>SOIT TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017 BUDGET GENERAL</b>	<b>7 523 K€</b>
--	-----------------

### Epargne brute :

L'épargne brute a augmenté sur la période 2014 à 2017, parallèlement à l'évolution des recettes du syndicat, et permet ainsi au syndicat de dégager une marge financière suffisante pour financer des projets relevant de l'investissement.

Evolution épargne brute (CAF)					
	2014	2015	2016	2017	
Epargne brute ( Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement)	846	1634	1970	0	2948

(en K€)

### 1.3.2. Analyse rétrospective - Section d'investissement :

#### Dépenses d'investissement

Au niveau de la section d'investissement, les dépenses liées aux études ont augmenté de manière conséquente en 2017 pour atteindre 1 020K€, notamment en raison du **lancement des nombreuses études de dangers** (décret digues) et aux **études de faisabilité des actions du PAPI** (Programme d'actions de prévention des inondations) signé en 2012. Les **dépenses liées aux travaux et à leur maîtrise d'œuvre** ont fortement augmenté en 2017 (+56%) en raison de la mise en œuvre d'opérations importantes prévues au Contrat de Rivière Giffre et Risse, au PAPI de l'ARVE et consécutives aux « calamités publiques » de la crue de 2015 (qui sont par ailleurs les plus subventionnées). Une subvention d'équipement pluriannuelle (24K€) subsiste pour une participation à une opération locale qui touche à sa fin.

DEPENSES INVESTISSEMENT HORS FONDS AIR BOIS ET ARVE PURE (COMPETENCES OPTIONNELLES) EN k €								
	REALISATION 2014	%	REALISATION 2015	%	REALISATION 2016	%	REALISATION 2017	%
Frais d'études	215	7%	283	10%	309	6%	1020	14%
Travaux en cours	1368	43%	824	30%	2754	54%	4309	57%
Emprunts	1343	42%	1483	53%	1557	31%	1604	21%
Autres immobilisations incorporelles	5	0%	3	0%	1	0%	5	0%
Subvention d'équipement	47	1%	36	1%	23	0%	24	0%
Immobilisations corporelles (dont foncier)	173	5%	135	5%	144	3%	198	3%
Opération sous mandat	11	0%	9	0%	298	6%	388	5%
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3162</b>	<b>100%</b>	<b>2773</b>	<b>100%</b>	<b>5086</b>	<b>100%</b>	<b>7548</b>	<b>100%</b>

(en K€)

Auxquelles s'ajoutent :

Dépenses d'Investissement Arve Pure	13
Dépenses d'Investissement Fonds air bois	0
Dépenses d'Investissement Prime Chauffage Bois	0

<b>SOIT TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 BUDGET GENERAL</b>	<b>7 561 K€</b>
---	-----------------

Au titre des projets d'investissement importants conduits en 2017 :

- Réfection des digues de Verchaix
- Seuil et digues de Marignier
- Seuil du Vernay à Samoëns,
- Lancement des opérations réglementaires : Plage de dépôt du Nant D'Armançette (Contamines Montjoie) et du Nant Bordon (Passy),
- Lancement des études de danger des systèmes d'endiguements Arve et Giffre (dont système Ayze / Bonneville / St Pierre en Faucigny)
- ...

### Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont corrélées à l'évolution des dépenses d'investissement mais à un rythme différent en fonction des dates de prise de décision des financeurs et de perception des acomptes ou des soldes.

Sur l'année 2017 les subventions d'investissement perçues représentent plus de 31% des dépenses d'investissement toutes taxes comprises liées aux études et aux travaux (soit plus de 40% des dépenses Hors Taxes, la TVA étant remboursée ultérieurement), ce qui représente une caractéristique forte du budget du syndicat par rapport aux budgets des autres collectivités et EPCI à fiscalité propre.

A noter également plusieurs opérations pour le compte de tiers remboursées par leurs maîtres d'ouvrages pour des travaux effectués en rivière hors du champ de compétences statutaires du SM3A (seuil privé, sentiers de randonnées et passerelles, ...)

Le montant d'emprunt perçu 2 100K correspond à un emprunt souscrit fin 2016 (1 100K€) pour les travaux du siège social, mais dont les fonds n'ont été perçus que début 2017, et un nouvel emprunt de 1 000K€ souscrit pour financer les travaux importants en rivière.

#### RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors compétences optionnelles) en K €

	REALISATION 2014	REALISATION 2015	REALISATION 2016	REALISATION 2017
Subventions d'investissement	850	1 154	1 259	1809
Emprunt	0	1 800	0	2100
FCTVA	143	112	232	157
Opération sous mandat	30	9	125	292
<b>Total recettes réelles d'investissement (hors FAB et ARVE PURE)</b>	<b>1 023</b>	<b>3 075</b>	<b>1 616</b>	<b>4 358</b>

(en K€)

Auxquelles s'ajoutent :

Dépenses d'Investissement Arve Pure	13
Dépenses d'Investissement Fonds air bois	0
Dépenses d'Investissement Prime Chauffage Bois	0

<b>SOIT TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 BUDGET GENERAL</b>	<b>7 561 K€</b>
---	-----------------

### 1.3.3. L'épargne nette (CAF nette)

L'épargne nette (appelée aussi capacité d'autofinancement – ou « CAF nette ») correspond à l'épargne brute amputée du remboursement du capital de la dette.

Cet indicateur doit être mesuré avec prudence pour le SM3A considérant la part importante des recettes d'investissement :

Evolution épargne nette (CAF nette)			
	2015	2016	2017
Caf brute	1634	1970	2948
Remboursement capital	1483	1557	1604
Epargne nette	151	413	1344

L'augmentation constante de l'épargne nette du SM3A permet ainsi d'aborder les dépenses d'investissement devenues plus conséquentes en limitant le recours à l'emprunt.

### 1.3.4. Situation de clôture globale au 31/12/2017 pour le bloc commun de compétences :

La majorité des restes à réaliser concernent des opérations d'envergure de prévention des inondations (actions du P.A.P.I. ou du contrat de rivière) tant en dépenses qu'en recettes.

Au titre du bloc de compétences « GEMAPI », dans l'attente du compte de gestion du comptable public, au vu des résultats provisoires d'exécution budgétaire, l'année 2017 s'achève sur les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement réalisées 2017	6 145 091,25 €
Dépenses de fonctionnement réalisées 2017	3 311 252,84 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>2 833 838,41 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté	675 840,99 €
<b>Résultat fonctionnement cumulé</b>	<b>3 509 679,40 €</b>
Recettes investissement réalisées 2017	6 885 191,98 €
Dépenses investissement réalisées 2017	7 809 062,23 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>-948 409,63 €</b>
Excédent d'investissement reporté	-1 987,01 €
Déficit d'investissement reporté	-1 537 371,91 €
<b>Résultat investissement cumulé</b>	<b>-2 487 768,55 €</b>

Ainsi, l'excédent de la section de financement (3 509 679.40€) permet à la fois de combler le déficit d'investissement reporté (2 487 768.55€) et de dégager un excédent positif de 1 021 910.85 €.

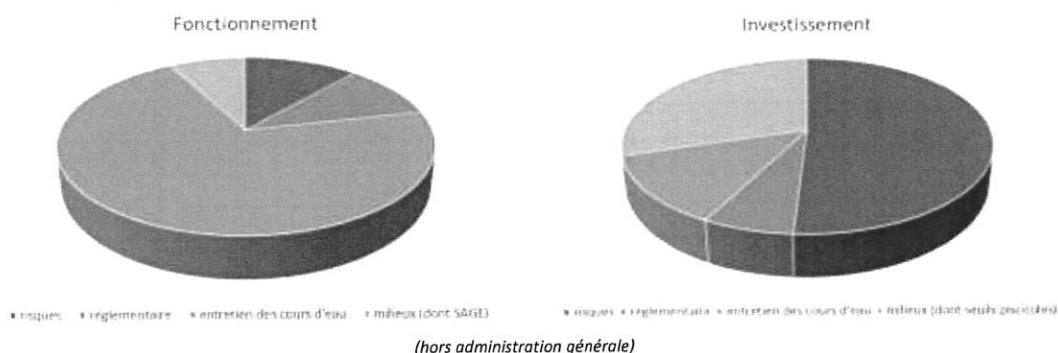
Le solde des restes à réaliser est positif (311 423.52€) comme mentionné ci-dessous :

Reste à réaliser Recettes	2 562 296,13 €
Reste à réaliser Dépenses	2 250 872,61 €
<b>Solde restes à réaliser</b>	<b>311 423,52 €</b>

Aux données concernant le bloc commun de compétence, s'ajoutent les dispositifs conventionnés :

	ARVE PURE	FONDAIR BOIS	PCB
Recettes de fonctionnement réalisées 2017	102 883,60 €	1 312 713,72 €	19 751,74 €
Dépenses de fonctionnement réalisées 2017	63 943,49 €	1 129 932,54 €	19 751,74 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>38 940,11 €</b>	<b>182 781,18 €</b>	<b>0,00 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté	74 462,05 €	63 928,95 €	0,00 €
<b>Résultat fonctionnement cumulé</b>	<b>113 402,16 €</b>	<b>246 710,13 €</b>	<b>0,00 €</b>
Recettes investissement réalisées 2017	1 153,31 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses investissement réalisées 2017	13 482,98 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>-12 329,67 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Excédent d'investissement reporté	165,18 €	1 821,83 €	0,00 €
<b>Résultat investissement cumulé</b>	<b>-12 164,49 €</b>	<b>1 821,83 €</b>	<b>0,00 €</b>

### 1.3.5. Analyse thématique des dépenses 2017 (techniques)



## 1.4. Les comptes du SIFOR



2017 marque la première année de la mise en œuvre du **Contrat de territoire du Foron du Chablais Genevois (2017/2018)**, signé avec l'agence de l'eau, le CD74, l'Etat de Genève, et le SM3A (qui se substitue au SIFOR en 2018).

Dans ce cadre les principales **opérations de travaux** qui ont été réalisés en 2017 :

- Plage de dépôts des matériaux solides sur le torrent du Boège à Saint Cergues CDT10 (réalisation des travaux)
- Restauration morphologique du Foron au droit du clos du Pont Noir à Ambilly CDT4 (réalisation des travaux)

Les **missions de maîtrise d'œuvre** ont été attribuées sur les opérations :

- Plage de dépôt et restauration du torrent de Chez Fournier aval (CDT9)
- Cheminement piéton Machilly Bons en Chablais (CDT11)

Les **dossiers réglementaires** (autorisations environnementales) ont été déposés en octobre 2017 pour les travaux de restauration morphologique au lieu-dit la Martinière à Ambilly (CDT5) et pour les travaux de restauration morphologique sur le secteur Puplinge Ambilly Ville la Grand (PAVG) (CDT6)

Les taux de subventions, et les autres recettes ont permis de réaliser ces opérations sans recourir à l'emprunt.

Recettes de fonctionnement réalisées 2017	646 355,09 €
Dépenses de fonctionnement réalisées 2017	409 246,88 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>237 108,21 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté	2 942,06 €
<b>Résultat fonctionnement cumulé</b>	<b>240 050,27 €</b>

Recettes investissement réalisées 2017	754 292,20 €
Dépenses investissement réalisées 2017	944 480,24 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>-190 188,04 €</b>
Excédent d'investissement reporté	551 014,85 €
<b>Résultat investissement cumulé</b>	<b>360 826,81 €</b>

Ainsi la somme des résultats des sections de fonctionnement (240 050.27€) et d'investissement (360 826.81€) permet de dégager une marge excédentaire de 600 877.08€

Le solde des restes à réaliser est positif (100 290.34€) comme mentionné ci-dessous :

Reste à réaliser Recettes	312 456,07 €
Reste à réaliser Dépenses	212 165,73 €
<b>Solde reste à réaliser</b>	<b>100 290,34 €</b>

## 2. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

### 2.1. Dette au 31/12/2017.

En parallèle du travail technique, administratif et institutionnel, le SM3A s'était attaché sur le précédent mandat (2008-2014) à améliorer sa situation financière pour sa carte « Arve » historique. En effet, **depuis 2008, le SM3A a poursuivi sa politique de désendettement**, tout en souscrivant à de nouveaux emprunts afin de financer des dépenses d'investissement d'envergure. Trois emprunts se sont terminés en 2017.

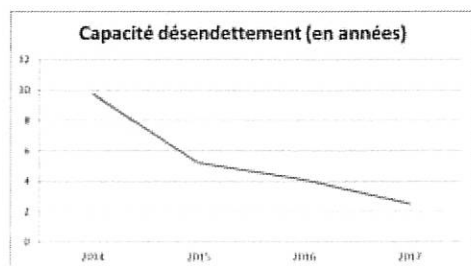
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le capital restant dû s'élevait à 14 628 949,24 €.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il s'élevait à 8 099 671.22€.
- Au 31 décembre 2017, il s'élevait à 7 495 690.36€

**Ainsi entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2017, le Syndicat s'est donc désendetté de 7 133 258.88€.**

En 2017, a été souscrit un emprunt de 1 000 000 € sur 15 ans (taux fixe de 1.22%) pour financer les grosses dépenses d'investissement.

Au titre de l'année 2018, ces emprunts représentent un remboursement de capital de 1 207 693.28 € (**baisse de près de 400 k€ par rapport à l'année 2017**) et le paiement d'intérêts d'emprunt pour 190 946.84€

Un des indicateurs employés pour mesurer l'endettement des collectivités locales et leurs établissements publics est la « **capacité de désendettement** » ( $\text{Capital restant dû} / \text{Capacité d'autofinancement}$ ) qui permet d'exprimer le nombre d'années nécessaires au remboursement du capital restant dû si la structure consacrait l'intégralité de son autofinancement à rembourser la dette. Si cet indicateur doit être utilisé avec prudence pour le SM3A en raison du poids important des subventions d'investissement par rapport aux structures publiques, il relève cependant que le syndicat a retrouvé des capacités d'investissement, et que sa dette n'est pas une entrave aux investissements futurs.



	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû au 31/12 (en K€)	8240	8557	8099	7495
CAF brute (en K€)	846	1634	1970	2948
Capacité désendettement (en années)	10	5	4	3

## 2.2. Intégration de la dette du SIFOR

L'intégration du SIFOR pour la totalité de ses compétences au SM3A à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 entraîne de plein droit la reprise par le SM3A des droits obligations, actif et passif relevant précédemment du SIFOR.

Au niveau de l'endettement, au 31/12/2017, le SIFOR détenait un montant de capital dû de 1 536 637.87€ composé de trois emprunts à taux fixes.

Pour l'année 2018, les emprunts relatifs au SIFOR engendrent une dépense de charges financières (intérêts) de 50 k € et 147 k€ de remboursement de capital.

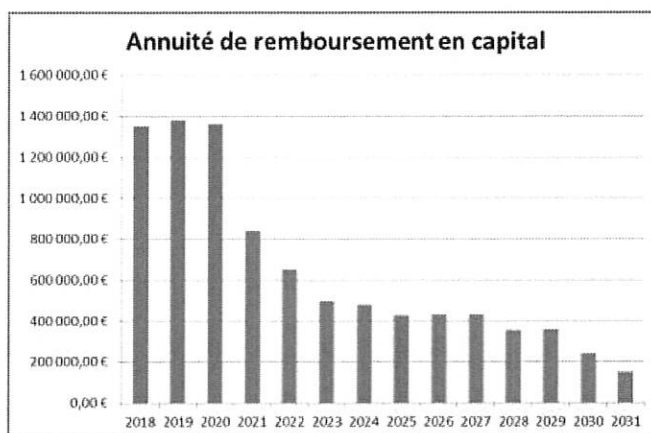
L'extinction naturelle de la dette est prévue durant l'année 2030.

Rappelons ici que le résultat d'exécution de l'année 2017 se traduit par un résultat excédentaire de fonctionnement de 240k € et de 360K€ d'investissement, et que l'extension de périmètre induit par l'adhésion du SIFOR entraîne une recette de participation de plus de 614 k€.

## 2.3. Etat endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dette du SM3A est donc composée uniquement d'emprunts bancaires (19) dont 14 à taux fixes (représentant 84 % de la dette au 01/01/2018) et 5 à taux variables simples (16% de la dette). Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'extinction naturelle de la dette est prévue durant l'année 2031 avec l'échéancier suivant :

Exercice	Capital restant dû
2018	9 032 328,19 €
2019	7 677 856,66 €
2020	6 298 466,48 €
2021	4 935 698,81 €
2022	4 096 297,15 €
2023	3 444 121,86 €
2024	2 947 163,74 €
2025	2 467 492,56 €
2026	2 040 067,40 €
2027	1 610 726,53 €
2028	1 179 443,36 €
2029	823 167,61 €
2030	464 895,36 €
2031	223 358,30 €
2032	71 963,56 €



L'année 2017 a été marquée par des taux d'intérêts historiquement bas. Les principales prévisions économiques prévoient une remontée des taux d'intérêts en 2018, ce qui aura un impact très limité pour le budget du SM3A compte tenu le faible volume d'emprunt à taux variable détenu.

Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les emprunts du SM3A relèveront de la catégorie A1 de la Chartre de Gissler (grille obligatoire classant les emprunts des collectivités selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. La catégorie A1 représente la classe où les indices servant au calcul des intérêts et la formule de calcul des intérêts sont les plus simples et ceux générant moins d'incertitudes.

### 3. PROJET DE BUDGET 2018 DU SM3A

Les **orientations budgétaires** envisagées pour l'année 2018 sont ainsi structurées en « **GEMAPI** », avec trois Volets (annuel / pluriannuel) :

- GEMA (Gestion des milieux)
- PI (prévention des inondations)
- GEMAPI (opérations combinant gestion des milieux et prévention des inondations, notamment l'entretien et gestion des cours d'eau)

Les opérations « mixtes » (PI+GEMA) pouvant être affectées soit en GEMA soit en GEMAPI.

Le budget organisé pour 2018 rassemble en un budget général toutes les compétences du tronc commun.

Le budget 2018 a été envisagé en se basant sur les hypothèses ci-dessous :

- inscription au budget primitif de l'excédent de fonctionnement et des résultats d'investissement reportés du SM3A et du SIFOR,
- inscription des restes-à-réaliser en dépenses et en recettes,
- inscription de la participation des structures membres, calculée selon le même principe défini en 2016 (16€/hab DGF)
- inscription des subventions de fonctionnement et d'investissement prévues dans le cadre de programmes pluriannuels (Contrat de rivière Giffre et Risse, PAPI) ainsi que celles envisagées dans le cadre des échanges avec les différents financeurs (notamment l'Agence de l'eau),
- Inscription des dépenses obligatoires (remboursement de l'emprunt et des charges financières liées, dépenses de personnel, indemnités des élus, dépenses d'amortissement et de provisions notamment)
- inscription dépenses de fonctionnement ou d'investissement liées au schéma directeur GEMAPI en fonction des besoins territoriaux, priorités techniques, et contrats pluriannuels telles que détaillés ci-après.
- Inscription d'un emprunt de 2 million d'Euros pour financer le reste-à charge des opérations d'investissement d'envergure, avec notamment la phase « travaux » du projet de sécurisation du nant d'Armançette (APCP de 1,4 M€ pour l'exercice 2018).

Au terme de la première réflexion technique, le projet de budget (hors actions conventionnées : fonds air bois, Arve pure et prime chauffage bois) peut être résumé en grandes masses :

**Un budget de fonctionnement qui pourrait s'équilibrer à près de 9 Millions d'euros**, en hausse par rapport au BP 2017, en raison d'une part de la montée en puissance des charges fixes liées à l'organisation de la GEMAPI, et à l'intégration du SIFOR ; A noter, plus de 400.000 € de dépense exceptionnelle ont été consacrés aux interventions d'urgence du pôle opérationnel lors des intempéries de janvier. En moyenne, les dépenses « techniques » sont subventionnées à 35 à 40 %.

**Un budget d'investissement qui pourrait s'équilibrer autour de 14,8 Millions d'Euros**, relativement similaire au BP 2017 : l'année 2017 ayant vu la réalisation d'opérations d'envergure sur le contrat de Rivière Giffre Risse (seuil des Tines, Seuil du Verney, Seuil de Marignier) et la prévisions budgétaires 2018 orientées sur les opérations du PAPI (Sécurisation du nant d'Armançette aux Contamines Montjoie, lancement des acquisitions foncières et des études réglementaires pour le projet de la Griaz aux Houches, ...)

Les études de dangers, obligatoires, représentent toujours une part importante de ce budget d'investissement.

VISION GLOBALE BUDGET (BLOC COMMUN COMPETENCES - Hors dispositifs Air et Arve pure)							
(Hypothèse d'un excédent fonctionnement du SM3A réparti à 2 500€ sur le compte 1061, le reste en R002 et l'excédent du SIFOR intégralement repris en R002)							
ELEMENTS DE TRAVAIL - VERSION PROVISoire							
DEPENSES FONCTIONNEMENT ( en K€)				RECETTES FONCTIONNEMENT (en K€)			
	BP 2017 (SM3A sans SIFOR)	Réalisé 2017 (SM3A sans SIFOR)	BP 2018		BP 2017 (SM3A sans SIFOR)	Réalisé 2017 (SM3A sans SIFOR)	BP 2018
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL)</b>	<b>4 470</b>	<b>3 142</b>	<b>5 988</b>	Excédent fonctionnement reporté (R002) SM3A	675	675	1009
				Excédent fonctionnement reporté (R002) SIFOR			240
<b>DEEPENSES FONCTIONNEMENT hors projets techniques</b>	<b>2 140</b>	<b>1 936</b>	<b>2 488</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL)</b>	<b>6 871</b>	<b>6 090</b>	<b>7 668</b>
Dépenses fonctionnement à caractère général	376	317	360	<b>RECETTES GENERALES hors projets techniques</b>	<b>5 673</b>	<b>5 615</b>	<b>6 443</b>
Elus : indemnités et frais de mission	115	111	124	Participations membres au bloc commun de compétences GEMAPI	5 158	5 158	5 845
Dépenses RH	1 323	1 241	1 565	Subventions RH (+ remboursement liés)	470	442	529
Dépenses fonctionnement ventilées par comités rivière	70	48	190	Autres subventions fonctionnement à caractère général	25	8	59
Charges financières ( intérêts emprunts)	256	219	249	Opérations ordre entre sections	20	7	10
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT projets techniques : travaux, études et frais annexes (honoraires, frais d'insertion...)</b>	<b>2330</b>	<b>1206</b>	<b>3 500</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT projets techniques : subvention, rachat de matériaux...</b>	<b>1 198</b>	<b>475</b>	<b>1 225</b>
Risques	401	128	450	Risques			
Règlementaire	172	113	150	Règlementaire			
Opérationnel	1027	781	1750	Opérationnel			
Milieus	254	87	1000	Milieus			
Divers	476	97		Divers			
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVEST (dont amortissements)</b>	<b>3 076</b>		<b>2 929</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES (en incluant le R002)</b>	<b>7 546</b>	<b>6 765</b>	<b>8 917</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>7 546</b>	<b>3142</b>	<b>8 917</b>				

DEPENSES INVESTISSEMENT ( en K€)				RECETTES INVESTISSEMENT (en K€)			
	BP 2017 (SM3A sans SIFOR)	Réalisé 2017 (SM3A sans SIFOR)	BP 2018		BP 2017 (SM3A sans SIFOR)	Réalisé 2017 (SM3A sans SIFOR)	BP 2018
<b>DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE (SM3A)</b>	<b>1 537</b>	<b>1 537</b>	<b>2 487</b>	<b>EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE (SIFOR)</b>			<b>360</b>
<b>DEEPENSES INVESTISSEMENT hors projets techniques</b>	<b>3 678</b>	<b>2 811</b>	<b>2 753</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT hors projets techniques</b>	<b>3 094</b>	<b>2 522</b>	<b>3 546</b>
Remboursement capital emprunt	1 607	1 604	1 357	Recettes AE Voiture	22		10
Foncier (hors opérations particulières)	115	95	20	Recettes Syane pour bâtiment	42	21	49
Logiciels	8	0	5	FCTVA SM3A	153	157	429
Travaux siège social (APCP)	1 085	682	662	FCTVA SIFOR			58
Mobilier	6	4	74	Excédent fonctionnement capitalisés (Sm3a)	2 068	2 068	2 500
MOE +SPS bâtiment	88	44	30	Opération ordre à l'intérieur de la section	809	276	500
Véhicules	44	60	40				
Dépenses informatiques	15	15	20				
Opérations ordre entre sections	20	7	10				
Operations ordre à l'intérieur de la section	629	276	500				
Subvention investissement versées	44	24					
<b>DEEPENSES INVESTISSEMENT projets techniques : travaux, études et frais annexes (foncier, frais d'insertion...)</b>	<b>9 210</b>	<b>5 037</b>	<b>9 600</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT projets techniques (subventions)</b>	<b>6 025</b>	<b>2 263</b>	<b>6 005</b>
Risques	4 076	2 550	5 300	Risques			3 235
Règlementaire	724	299	1 200	Règlementaire			470
Opérationnel	1 230	611	1 100	Opérationnel			400
Milieus	2 196	1 577	2 000	Milieus			1 900
Divers	984			Divers			
				<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVEST (dont amortissements)</b>	<b>3 076</b>	<b>0</b>	<b>2 929</b>
				<b>EMPRUNT</b>	<b>2 230</b>	<b>2 100</b>	<b>2 000</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT (en incluant le D001 )</b>	<b>14 425</b>	<b>9 385</b>	<b>14 840</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES (en incluant le R001)</b>	<b>14 425</b>	<b>6 885</b>	<b>14 840</b>

### 3.1. Les charges fixes du syndicat

Les 3 postes de dépense principaux concernent :

- Les frais d'ordre général (loyer, maintenances, administratif...), ainsi que ceux liés à la rénovation du siège social estimées à 662K€
- Les frais de RH pour le bloc commun de compétences : 1 565K€
- La dette : 1357K€+249K€ (capital + intérêts).

### 3.2. Les engagements pluriannuels

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement identifiées dans le projet de budget 2018 correspondent à la seconde année de la perspective pluriannuelle de l'exercice du tronc commun de compétences « GEMAPI ».

La mise en œuvre opérationnelle de la compétence GEMAPI nécessite des dépenses annuelles d'entretien dont le montant devrait être relativement constant, hors crues et calamités, et des dépenses pluriannuelles concernant des investissements plus emblématiques, encadrés par des programmes.

Au-delà du « schéma directeur GEMAPI », les dépenses pluriannuelles déjà identifiées sont de 3 ordres :

- Les opérations ayant fait l'objet d'AC/CP en raison de leur échelonnement sur plusieurs exercices
- Les obligations réglementaires liées au décret « Dignes »
- Les obligations contractuelles

#### 3.2.1. Autorisations de Programmes – Crédits de Paiement (APCP)

3 autorisations de programme / crédits de paiement sont en cours :

- pour les **travaux de réhabilitation du siège social**, délibéré en 2016 (délibération n°D2016-06-04)
  - o Budget tenu ; un avenant de l'ordre de 6% serait probable, lié aux aléas de chantier : amélioration des fonctionnalités du bâtiment (suppression/ajouts de cloisons pour caler avec les effectifs, du sol, équipement divers manquant au programme initial) à la demande du maître d'ouvrage
- Pour l'opération relative aux **seuils du Foron de Tanninges**
- Pour l'opération de **sécurisation du Nant d'Armancette**

Au stade du Budget primitif, il sera certainement proposé d'ajouter des nouvelles autorisations de programme pour des projets de travaux pluriannuels d'envergure.

#### 3.2.2. Les obligations réglementaires liées au « décret digues »

Le **décret « Dignes »** de 2015 impose la réalisation des Etudes de Danger pour les digues de classe A et B avant 2019 et celle de classe C avant 2021.

Concerné par la gestion de près de 110 km de digues connues, le SM3A doit donc assurer la surveillance et l'entretien, mais surtout réaliser les études de danger (EDD) dans les délais réglementaires, soit 72 à lancer sur les systèmes d'endiguement connus, dont 33 avant 2021 ; ce qui représente 8 EDD en moyenne par an (en investissement), auxquelles s'ajoutent les Visites Techniques Approfondies obligatoires (VTA) (en fonctionnement).

Comme détaillé plus loin le volet réglementaire de contrôle et entretien des digues est **estimé à 1,2 M€ (Invest.)** en 2018, et **globalement non subventionné**, est à **charge à hauteur de 70% du SM3A** pour 2018, 470 K€ étant apporté par les membres du groupement de commande de l'Etude de danger Ayze - Bonneville – Saint Pierre (Etat, CD74), et par le PAPI pour certaines opérations qui y sont rattachés (nouveaux ouvrages).

#### 3.2.3. Les Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont sources de financements engagées par les partenaires. Leur versement est conditionné à la réalisation dans les temps programmés.

Engagé contractuellement dans le **P.A.P.I.**, cette année sera consacrée à la réalisation d'actions structurantes de cette fin de programme, jusqu'en 2019, date à laquelle sera présentée une nouvelle programmation PAPI à l'Etat pour la période suivante. Les actions inscrites à la préparation budgétaire 2018 sont présentées au point suivant.

Le **contrat de rivière Giffre Risse** entrant dans sa phase finale de réalisation, les dernières actions seront programmées sur le dernier exercice (dernière année de dépôt de subvention, les travaux pouvant être poursuivis sur les exercices suivants). Les projets 2018 sont développés au point suivant.

Deux arrêtés attributifs de subvention encadrent également des réalisations programmées sur la période 2016/2018 :

- Réparation des dégâts 2015 au titre de la prise en charge des **calamités publiques**
- Appel à projet GEMAPI, retenu en 2016

L'approbation du **SAGE**, prévu en milieu d'année 2017, est fortement conditionné par la bonne réalisation des études quantitatives et qualitatives de la ressource en eau, de l'élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides et d'un certain nombre d'actions de mises en œuvre du SAGE, dont l'inscription est proposée au projet de budget 2018.

Enfin, les deux procédures contractuelles validées : **Natura 2000 Arve** et **Contrat Vert Bleu (CVB) Arve porte des Alpes** nécessitent une programmation pluriannuelle des actions.

Ces actions en faveur des milieux seront complétées par le dépôt d'un périmètre d'Espace naturel sensible auprès du Conseil Départemental afin d'accompagner le SM3A dans sa politique en faveur des milieux alluviaux.

### 3.3. L'exercice des compétences du SM3A : les principales actions GEMAPI à présenter au BP 2018

#### 3.3.1. GEMA : Gestion des milieux aquatiques

Les dépenses en **gestion des milieux aquatiques** sont estimées à environ **3 M€ de dépenses** de fonctionnement et d'investissement (dont les seuils piscioles), dont **25% resteraient à charge du syndicat**, déductions faites des subventions ;

Au titre des principales opérations projetées :

<b>TERRITOIRE INTEGRAL :</b>	<p><b>SAGE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation</li> <li>- Etudes Quanti</li> <li>- Etude Quali</li> <li>- Etude Zones humides stratégique</li> </ul> <p><b>ENS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition du périmètre et des espèces :</li> </ul>	<p><b>Approbation et mise en œuvre</b></p> <p>Animation + coûts de reproduction/ subv. EAURMC</p> <p>Coûts d'étude / subvention EAURMC</p> <p>Coûts d'étude / subvention EAURMC</p> <p>Coûts d'étude / subvention EAURMC</p> <p><b>Préfiguration d'un contrat de territoire</b></p> <p>Arrêt du périmètre et du programme d'action sur les tronçons principaux / subv CD74 80%</p>
<b>ARVE AMONT</b>	<b>VOLET BIODIV ETUDES</b>	<b>Bialle</b> Etude biologique
<b>GIFFRE RISSE</b>	<b>CONTRAT DE RIVIERE GIFFRE RISSE</b>	<b>Mise en œuvre des actions axe B4-1 et 2 (suite) :</b> Restaurer et aménager les habitats aquatiques et rivulaires, restaurer la dynamique physique naturelle / subv EAURMC
<b>ARVE AVAL</b>	<b>NATURA 2000 Arve :</b>	animations / subv 100% Etat Etude sur la restauration morphologique de l'Arve sur le secteur Gaillard Etrembières
<b>ARVE AVAL, BORNE FORON SION, MENOGE</b>	<b>CONTRAT VERT BLEU « Arve porte des Alpes »</b>	<b>Actions 2018 du Contrat 2016/2020</b> Animations, Etudes et aménagements (Marais du Pont neuf, ...)
<b>BORNE, FORON ROCHOIS, NANT DE SION</b>	<b>BORNE</b>	<b>Etude continuité piscicole</b>
	<b>FORON ROCHOIS</b>	<b>Etude hydromorpho</b> pour rétablissement des continuités
	<b>Overan</b>	<b>Consolidation Berges du massif de déchets</b>
<b>FORON CHABLAIS</b>	<b>CONTRAT DE TERRITOIRE</b>	<b>Restauration de la confluence Arve-Foron (GEMA+PI) :</b> acquisitions foncières et mission de maîtrise d'œuvre

	Restauration torrent Chez Fournier Saint Cergues (travaux)
--	--

### 3.3.2. PI : Prévention des inondations

Les **obligations réglementaires** imposées par l'Etat (décret « digues » de 2015) ne sont **pas couvertes par des subventions** : cela concerne les études de danger des digues notamment et les Visites techniques approfondies de ces ouvrages.

Parallèlement, les actions du P.A.P.I. se poursuivent et avoisinent les 60% de subvention, ce poste de dépense reste le plus élevé en charges ;

#### P.A.P.I. Arve (programme d'actions 2012-2019) :

<b>ARVE INTEGRAL</b>	- Appel à projet PAPI 2 : - Vulnérabilité : - Culture du risque : - Opérations majeures :	Rédaction diagnostics sur sites à enjeux repères, communication Etude inondabilité Arve (ZEC)
<b>ARVE AMONT</b>	- opérations majeures :	- travaux : Armancette - Ouvrages d'écrêttements des crues : MOE ZEC Arve - instructions réglementaires et foncier : Nant Bordon, Griaz, - Etudes ouvrages : Magland, Praz de Chamonix, - Etudes sous-bassins versants : Bialle - Plans de gestion mat. solides (LIDARS)
<b>GIFFRE RISSE</b>	- opérations majeures : - Vulnérabilité	- MOE ZEC Giffre - Programme d'action (Etude)
<b>ARVE AVAL</b>	- Vulnérabilité inondabilité	Etudes de réduction de vulnérabilité par sites
<b>BORNE FORON ROCHOIS NANT DE SION</b>	- Etude hydromorpho	Foron de la Roche et Borne
<b>MENOGE</b>	- Etude hydromorpho	
<b>FORON CHABLAIS</b>	- Contrat de territoire	Puplinges Ambilly Ville la Grand - Martinière

Les actions prévues au PAPI sont estimées à environ 4,6 M€, dont moins de 40% M€ restent à charge du SM3A.

#### Volet réglementaire : contrôle et entretien des digues :

**72 systèmes d'endiguement** sont référencés (connus) représentant environ 80km de digues. Une priorisation des obligations réglementaires est proposée afin de répondre aux obligations réglementaires dont les échéances sont fixées pour 2019 et 2021 :

- Ouvrages réalisés et propriété SM3A (mise à disposition à régulariser)
- Ouvrages désignant le SM3A en gestionnaire
- Classe de recensement (population concernée par le système d'endiguement)

La réalisation des **études de danger (EDD)** vise à « classer » un système d'endiguement (études techniques permettant de définir son niveau de protection), conformément à la nouvelle réglementation de 2015 ; la **mise en conformité (MEC)** qui s'en suit vise à constituer la partie « administrative » du système d'endiguement en vue de l'actualisation ou l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'ouvrage ; les **visites techniques approfondies (VTA)** sont rendues obligatoires et périodiques pour tout système d'endiguement autorisé et donnent lieu à quelques **travaux de conservation sur les digues**.

Etudes de danger réalisées (2017) et en cours	Etudes de Danger prévues en 2018 Et mises en conformité	Visites techniques des digues Et travaux de conservation
Réalisées : Marignier rive gauche, rive droite Verchaix Taninges camping du Foron	Lancement des EDD des digues Etat (MO déléguée) : Chatelaine Gaillard/Annemasse, Et potentiellement : Sallanches :	En cours et réalisées : Foron de la Roche RD Arenthon et RG Amancy Etoile Marnaz

<p><i>Saint Gervais les thermes</i></p> <p><u>En cours :</u>  Valignons Marnaz  Somfy Cluses  Magland val d'arve  Magland protection de Gravin  Bonneville - Ayze – St Pierre  Sixt camping Pelly  Samoens centre, plaine de vallon  Chedde Passy  Chamonix Moulins, Argentière, Praz, superette, DZ  + EDD avec ouvrages PAPI (Les Houches, Magland, Verchaix, Taninges)  ...</p>	<p><i>charlotte et Hôpital</i>  (avec les digues : Hôpital-Bialle, llettes, aérodrome et remblai autoroutier)</p> <p><u>Réalisation des EDD avec les ouvrages nouveaux du PAPI :</u>  Magland Gravin et Val d'Arve  Samoëns centre + plaine de vallon  Les Houches Griaz  Passy Nant Bordon Hameau de Guébriant  Contamines Montjoies Armancette</p> <p><b>Dossier de « mise en conformité » :</b>  Digue de Marignier  Digue des thermes de St Gervais  Digue de Verchaix</p>	<p><i>Englennaz Cluses</i>  Favrans Arveyron Bossons et Mouilles, Chamonix</p> <p><u>Prévues 2018 :</u>  Les Houches digue du lac  Magland la Glières  Scionzier RD RG  Verchaix Morillon - protection verney  Samoens : Fontaines, Chênets, Etelley  Sixt : Glières, Salvany  Fillinges – hameau Pont de Fillinges</p> <p><u>Travaux de conservation :</u>  Ayze Madelaine (reprises)  Bronze (reprise travaux urgence 11/12/17)  Bonneville (reprise joints digue poste et reprise quai JB rey)  Samoëns Chênets (recharge pied) et Verney (post crue)</p>
--	--	--

**Le volet réglementaire**, budgété à 940K€ en 2017, monte en puissance afin de tenir les obligations (avant 2019 et 2021 suivant les systèmes d'endiguement) et est estimé cette année à 1,2 M€ dont 70 % resteraient à charge du SM3A.

#### Actions du Contrat de Rivière Giffre Risse (programme 2012 – 2017) :

- opérations majeures :	- Seuils du Foron de Taninges (suite) - Fin Verney et Tines - Restauration de l'Arpettaz (Gets) : lancement MOE suite étude
-------------------------	---

Certaines opérations achevées en 2017 seront soldées budgétairement en 208 (RAR).

Certaines actions relevant à la fois du Contrat de rivière et du P.A.P.I ont été classés et budgété dans le paragraphe du P.A.P.I.

#### Actions en réparation des dégâts 2015 pris en charge au titre des « Calamités publiques » : interventions proposées

<b>ARVE AVAL</b>	- opérations majeures :	Arve Médian, (Grivaz suite) Contamine sur Arve
<b>GIFFRE RISSE</b>	- opérations majeures :	CAL 251 Mieussy Viviers CAL 282 Taninges Centre CAL 147 STEP Morillon

Les actions en réparation des dégâts de la crue de 2015 suivent leur cours ; elles sont nombreuses et nécessitent un important temps d'ingénierie interne. Elles sont subventionnées en phase travaux dans le cadre des « Calamités publique », et laissant un reste à charge du SM3A de l'ordre de 50%.

### **3.3.3. GEMAPI (pôle opérationnel des techniciens de rivière)**

#### Entretien des cours d'eau

##### Entretien courant et DIG

Les **dépenses d'entretien courant**, qui assurent à la fois de la gestion des milieux et de la Prévention des inondations, constituent une continuité dans les missions assurées par le SM3A sur les cours d'eau dont il a la gestion (Arve, Giffre et Affluents, ...) :

- Dépenses d'entretien courantes
- Gestion des aléas - Entretien des cheminements (servitude de marchepied) de l'Arve



- Gestion des boisements de berge
- Gestion des plages de dépôts et bacs
- Curages réglementés
- remobilisations réglementées
- ...

Ce poste de dépenses de fonctionnement est **en hausse**, conséquence de l'obtention, en 2017 et 2018, de **Déclarations d'Intérêt général** pour la gestion des boisements de berges et des matériaux solides **de nouveaux affluents** :

- DIG octroyées par M. le Préfet entre 2017 et 2018 :
  - DIG Bialle
  - DIG Ugine et Merderey
  - DIG Bonnant (renouvellement les Contamines)
- DIG sollicitées en 2018 (dont frais d'études préalables aux plans de gestion) :
  - DIG Menoge
  - DIG Nant Bordon
  - DIG du Foron du Chablais genevois
  - DIG Foron Rochois

En outre, les **visites techniques approfondies (VTA)** des digues rendues obligatoires laissent apparaître des urgences d'intervention en matière de **travaux conservatoires** (enlèvement de souches, entretien...), et des études de dangers doivent être précédées d'élagage de la végétation.

Les **affluents non domaniaux** qui n'étaient pas gérés jusqu'alors font l'objet de **nombreuses interventions nécessitées par l'urgence et le défaut d'entretien des riverains**.

A cela s'ajoutent donc les **dépenses d'urgence** liées aux **événements ponctuels de crue**.

Les communes et intercommunalités régularisent actuellement les **prises à disposition** au profit du SM3A leurs **ouvrages de gestion sédimentaires (bacs sur cours d'eau)**, qui sont gérés notamment lors des forts épisodes pluvieux.

Prévisionnées à hauteur de près de 1M€ en 2017 pour la première année de GEMAPI, **ces dépenses d'entretien des cours d'eau sont portées en 2018 à plus d'1.75 M€** (dont 400K€ d'interventions d'urgence en Janvier 2018) et peu subventionnées en raison de la fin des contrats de rivière avec l'agence de l'Eau.

C'est également pour cette raison que le SM3A cherchera de nouveaux moyens de prise en charge au travers le dépôt d'un projet de périmètre ENS (espace Naturel sensible) alluvial.

Cette somme inclue donc la **mise en œuvre des plans de gestion** sur les bassins versant nouveaux ou qui ne bénéficiaient pas de plan de gestion les années précédentes (Nant Bordon, Menoge, Foron de la Roche, Foron du Chablais Genevois) et l'élaboration de plan de gestion végétation et matériaux solides en prévision des DIG.

*Etudes « intégrées GEMA+PI »*

Certaines études sont conduites de manière transversale, où les enjeux en matière de gestion des boisements de berge et des matériaux solides rencontrent les enjeux en termes de biodiversité :

- Foron de la Roche
- Borne
- Eau Noire...

*Autres interventions identifiées (restaurations de berges, travaux d'urgence, maîtrises d'ouvrages déléguées ...)* :

- Travaux Merderey Amont + MOE Aval
- MOE seuil Bonnant secteur gare Saint Gervais
- Réfection du seuil amont plage de dépôt mer de glace

...

**Crues 2018 : interventions d'urgence et travaux à prévoir au titre des « Calamités publiques » (dotation de solidarité)**

**Près de 400K€ ont été déjà consacrés aux travaux d'urgence des crues de janvier 2018 :**

- Tempête Eléonor du 3 au 5 janvier 2018

- Crue du 21 janvier 2018

Ces dépenses font l'objet d'une sollicitation de Dotation de solidarité auprès de l'Etat (dans la perspective d'une prise en charge à hauteur de 40%) + CD74 + région + EauRMC.

### 3.4. *Projet de budget prévisionnel pour les compétences optionnelles ou conventionnées*

#### 3.4.1. *Arve pure 2014-2018*

Outre les dépenses liées à la rémunération du personnel et des frais annexes (conventionnés avec les EPCI membres), une dépense importante, concernant le lancement d'une étude « qualité de la ressource en eau » initialement prévue en 2017 sera inscrite au budget 2018 (financée à 50% par l'Agence de l'eau).

Parallèlement, le travail est engagé avec l'Agence de l'Eau pour envisager les perspectives de poursuite du dispositif, dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme.

#### 3.4.2. *Fonds Air Bois*

Conformément à l'engagement pluriannuel des différents financeurs, un budget de 100 000 € est prévu pour couvrir les dépenses d'animation, de communication et de personnel et un budget de 1 558 k€ est prévu pour verser les primes aux bénéficiaires pour solder le dispositif mi-2018, dans les nouvelles conditions (prime portée à 2000€).

Les travaux du 2<sup>nd</sup> Plan de Prévention de l'Atmosphère (PPA) doivent encadrer les perspectives de poursuite au sein d'un nouveau dispositif, qui nécessitera certainement un poste d'animation-coordination des initiatives locales des membres du PPA.

#### 3.4.3. *Prime Chauffage Bois*

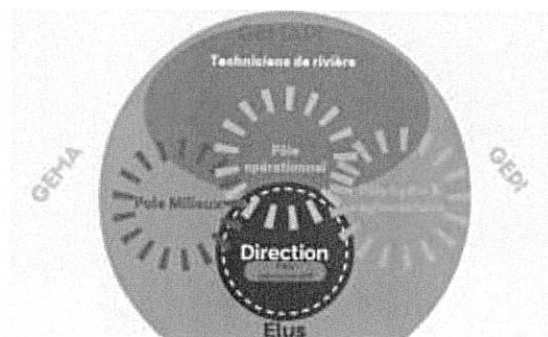
Annemasse Agglomération a prolongé avec le SM3A la sous-traitance d'animation de leur dispositif pour l'année 2018.

## 4. *STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DÉPENSES DE PERSONNEL*

La présentation du Rapport d'orientation budgétaire doit s'accompagner d'une vision prospective de l'évolution des postes de dépenses en Ressources Humaines.

Fin 2016, le SM3A a souhaité structurer l'organisation de l'équipe en 3 pôles pour accompagner la mise en œuvre des nouvelles compétences statutaires, a recruté début 2017 des responsables de pôle, et a consolidé les équipes techniques pour mettre au service des territoires :

- **une équipe opérationnelle**, attendue sur la gestion des cours d'eau (équipe opérationnelle des **techniciens de rivière**),
  - o Garant de l'opérationnel,
  - o Cœur du système de la GEMAPI,
  - o Organisée en fonction des comités de rivière, lieu de débat et de concertation autour du programme territorial
 L'exercice 2017 a démontré la nécessité de structurer encore cette équipe avec le recrutement d'un technicien de rivière supplémentaire
- **une équipe « Prévention des inondation »**, avec la structuration, aux côtés du PAPI, d'une équipe dédiée aux obligations réglementaires :
  - o PAPI,
  - o Systèmes d'endiguement
  - o Gestion des matériaux solides...
- **une équipe « Gestion des Milieux »** rassemblant les volets ressources (eau et air) et les missions du SAGE
  - o SAGE
  - o Milieux
  - o Compétences optionnelles : Fonds Air Bois, Prime Chauffage Bois Annemasse Agglo, Arve pure
- et une **direction transversale** pour :
  - o conduire des spécificités
  - o Capacité à travailler en mode projet sur des opérations déterminées
  - o Piloter l'administration générale appuyée par un service administratif support.



#### 4.1. Situation au 31/12/2017

Pour assurer les missions du bloc commun de compétences et des compétences optionnelles, le SM3A employait au 31/12/2017 :

- 30 agents sur des emplois permanents dont un agent mis à disposition du SIFOR à 50% (remboursé intégralement)
- 1 apprenti
- 3 services civiques dont les indemnités sont versées en grande partie par l'Etat et dont le coût individuel restant à charge du SM3A est d'environ 100 € par mois.

Pour le **bloc commun de compétences statutaires du SM3A**, la masse salariale liée aux différents postes, complétée par le montant des dépenses relatives à la médecine du travail, à l'assurance de remboursement du personnel, et à l'adhésion au Centre National d'Action Sociale (C.N.A.S) portent un budget exécuté de pour un budget consacré de 1241 K €, comportant d'un peu plus de 442 k€ d'atténuations de charges (subventions, remboursements, mutualisation...), avec notamment la stabilité des engagements de soutien de l'Agence de l'eau.

Concernant les compétences optionnelles, 115 k€ sont versés par le SM3A pour les charges de personnel (et frais liés), intégralement pris en charge par les signataires des conventions, et partenaires financiers du syndicat.

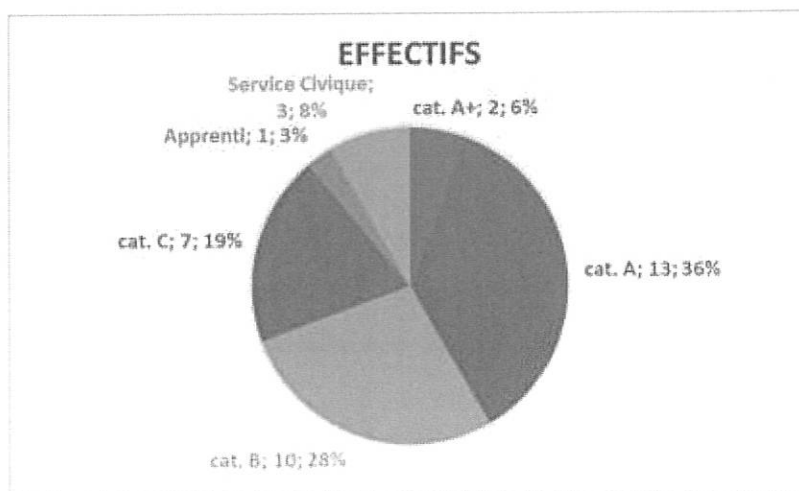
Concernant les 30 emplois permanents :

- 21 sont occupés par des fonctionnaires titulaires et 9 par des agents non titulaires
- 2 emplois relève de la catégorie A+ (2 temps complet), 13 emplois de la catégorie A (13 emplois temps complets dont 4 exercés à 80% et 1 à 50%), 8 emplois de la catégorie B (8 emplois à temps complet), 7 emplois de la catégorie C (dont 1 emploi à temps non complet et 5 à temps complet dont 2 sont exercés à 80%).
- 24 emplois relèvent de la filière technique et 6 de la filière administrative.
- 27.5 postes sont affectés à la mise en œuvre du bloc commun de compétence, et 2.5 pour les compétences optionnelles : 1 chargée de mission pour le Fond Air bois, 0.5 ETP pour le poste de chargée de mission Prime Chauffage Bois et 1 chargée de mission Arve Pure.

Au 31/12/2017, Le SIFOR employait deux agents techniques (catégorie B) à temps complet (dont un titulaire et un contractuel) qui sont intégrés aux effectifs SM3A au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### 4.2. Perspective 2018.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SM3A compte ainsi 32 agents sur des emplois permanents, 1 apprenti et 3 services civiques :



**En 2017, les effectifs ont été renforcés pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des principales missions de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :** renforcement des équipes techniques (binôme Arve Amont), responsables de pôle, chargée de mission pour élaboration du contrat ENS, chargée de mission à mi-temps pour le NATURA 2000 Arve et mi-temps pour l'animation de la Prime Chauffage Bois ; tous ces postes étant subventionnés.

Consolidant ses liens avec le SIFOR (Syndicat d'aménagement du Foron du Chablais genevois), le SM3A a mis à disposition 50% d'un poste de direction et 50% d'une assistante administrative dont l'autre mi-temps était consacré à l'assistance du pôle opérationnel du SM3A.

Pour 2018, les **perspectives de recrutement** sont axées sur :

- Un **technicien cartographe**, service support utile à l'ensemble des démarches (réglementaires, diagnostics, études, rendus, et notamment cartographie de la démarche « milieu » pour déposer un contrat « Espace naturel sensible » (ENS) ;
- Un **Technicien de rivière**, amené à compléter l'équipe opérationnelle remobilisée pour partie en 2017 sur la charge réglementaire pour garantir une énergie notamment sur le secteur Giffre et Arve médian, secteurs à enjeux où le contrat de rivière doit être terminé et où des connaissances nouvelles doivent être conduites sur des cours d'eau non connus/gérés jusqu'à ce jour.

Egalement, en cas d'évolution et de structuration du dispositif « Air » lié à la mise en œuvre du Plan de Prévention de l'Atmosphère n°2 de l'Arve, un poste de **coordinateur « Air »** pourrait être créé (cat. B ou A), soutenu notamment financièrement par les partenaires (ADEME, CD74, ...).

Le **plan de formation** reste soutenu en raison des spécificités « métiers » du syndicat, et des formations obligatoires pour les agents stagiaires de la fonction publique territoriale.

**Concernant les rémunérations**, suite aux décisions nationales, le point d'indice (servant de base au calcul de rémunérations) a été augmenté en février 2017 de 0.6%. Le gouvernement a décidé la mise en œuvre du protocole du PPCR (Protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations) ce qui entrainera une augmentation des rémunérations chaque année entre 2017 et 2020 des rémunérations en modifiant les échelons indiciaires et les statuts particuliers des cadres d'emplois des agents fonctionnaires. Les mesures du protocole PPCR qui devaient être mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont été reportées au 1<sup>er</sup> janvier 2019. A ce jour, aucune date n'a été annoncée concernant la prochaine augmentation du point d'indice.

Les agents sont recrutés sur une base de **39H hebdomadaires avec attribution de jours de RTT** conformément au protocole de réduction de temps de travail délibéré par le Comité Syndical en 2002. Certains agents exercent à temps partiel leur emploi (80 ou 50% comme expliqué ci-dessus) avec réduction de leurs rémunérations conformément à la réglementation.

Des **heures supplémentaires** sont attribuées aux agents effectuant des surcharges temporaires d'activité, notamment en raison de forts épisodes pluviaux (et de crues).

Les anciens **régimes de primes** existants seront remplacés par le RIFSEEP conformément aux modifications législatives et réglementaires, ce nouveau régime étant étendu à tous les cadres d'emplois en 2018. Une délibération en précisera les contours après avis du Comité technique.

Deux agents bénéficient en outre d'un avantage en nature déclaré pour véhicule.

Aucune prime de treizième n'est versée au sein du Syndicat et le SM3A ne verse pas de participation employeur pour les complémentaires santé ou prévoyance des agents, à l'exception des contrats acquis par les personnels du SIFOR transférés.

*Les agents bénéficient d'une adhésion au CNAS (Centre national d'action sociale) et de titres restaurant d'une valeur faciale de 5€ (pris en charge à 50% par le SM3A).*

*Pour le bloc commun de compétences, le budget prévisionnel 2018 serait d'un peu moins de 1.568 M€, comportant plus de 529 K€ de recettes d'atténuations de charges (subventions, remboursements...).*

\*\*\*

